OPERATION PASSEPORT BAFA-BAFD PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SOEURS

La Communauté de Communes des Villes Sœurs **aide au financement** du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (**BAFA**) et du Brevet d'aptitude aux Fonctions de Direction(**BAFD**) pour les jeunes de son territoire. La CCVS peut prendre en charge une partie des frais relatifs à l'inscription au BAFA (85% du reste à charge, déduction faite des aides du département ou de la CNAF). Toutefois cette bourse est soumise à conditions.

Dans un premier temps, le jeune devra réaliser son « **Passeport BAFA** », qui correspond à une période de 5 jours sur un accueil de loisirs communal ou

intercommunal de la CCVS. Le jeune (d'au moins 16 ans) est en immersion dans une équipe d'animation afin de découvrir le métier d'animateur. Il devra se montrer motivé, impliqué et participatif sur tous les moments de vie du groupe. Une fois son Passeport validé, le jeune pourra réaliser son dossier de candidature à l'aide financière du BAFA.

Conditions d'éligibilité :

ouvert aux jeunes de 17 à 30 ans pour le BAFA, dossier de candidature BAFA ouvert aux jeunes de 21 à 35 ans pour le BAFD, dossier de candidature BAFD

Attention : la communauté de communes des Villes Soeurs repose sur deux départements : la Seine Maritime et la Somme (Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny-lès-Gamaches, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Gamaches, Mers-les-Bains, Oust-Marest, Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly, Woignarue).

Plus d'informations en contactant le service concerné au 02 27 28 05 96

https://www.villes-soeurs.fr/vie-quotidienne/enfance-et-jeunesse/bafa-bafd/

Communauté de communes des Villes Soeurs:

12 avenue Jacques Anquetil BP 85 76260 - Eu https://www.villes-soeurs.fr/